



ASSEMBLÉE — 42^e SESSION

COMMISSION TECHNIQUE

Point 24 : Initiatives prioritaires en matière de sécurité de l'aviation et de navigation aérienne

MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTÈME MULTIDISCIPLINAIRE DE GESTION COMPLÈTE DE LA SANTÉ EN AVIATION FONDÉ SUR LES PRINCIPES DU SGS

(Note présentée par la République populaire de Chine)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Avec en toile de fond l'évolution rapide du secteur de l'aviation et l'introduction de nouvelles technologies, des défis nouveaux remettent en question les modèles classiques de gestion utilisés dans ce secteur. L'élaboration pour le secteur de l'aviation d'un système efficace de gestion complète de la santé, fondé sur une approche multidisciplinaire de la gestion des risques sanitaires et bâti selon les principes du système de gestion de la sécurité (SGS), revêt une grande importance pour la réduction de ces risques et le renforcement de la sécurité des vols. La présente note vise à déterminer s'il serait utile d'élaborer un tel système et à établir dans leurs grandes lignes les principes régissant sa mise en œuvre.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- a) constater que le cadre actuel de la gestion de la santé dans le secteur de l'aviation continuera d'être remis en question par l'évolution rapide du secteur, et que ce dernier doit se doter d'un système multidisciplinaire de gestion complète de la santé fondé sur les risques, en respectant les principes du SGS, afin de gérer efficacement les risques pour la santé sans faire obstacle à l'innovation ;
- b) appuyer l'OACI dans l'élaboration de lignes directrices destinées à aider les organismes de réglementation, les exploitants et les organisations chargées des examens médicaux (le cas échéant) à mettre en œuvre un système multidisciplinaire de gestion complète de la santé en aviation ;
- c) aider les États membres à appliquer les lignes directrices de l'OACI pour élaborer et utiliser de nouveaux outils et méthodes efficaces d'évaluation des risques sanitaires, afin d'évaluer l'efficacité de la gestion de la santé en aviation.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note se rapporte à l'objectif stratégique <i>Chaque vol est sûr et sécurisé.</i>
<i>Incidences financières :</i>	Les activités visées dans la présente note devraient être entreprises dans le cadre des ressources disponibles dans le budget ordinaire 2026-2028 et/ou au moyen de contributions extrabudgétaires, selon les indications contenues dans le plan d'activités de l'OACI pour la même période.
<i>Références :</i>	Annexe 1 — <i>Licences du personnel</i>

¹ Versions anglaise et chinoise fournies par la Chine.

	Annexe 19 — <i>Gestion de la sécurité</i> Doc 8984, <i>Manuel de médecine aéronautique civile</i> Doc 9859, <i>Manuel de gestion de la sécurité</i> Doc 9379, <i>Manuel de procédures pour l'instauration et la gestion d'un système national de délivrance des licences du personnel</i>
--	--

1. INTRODUCTION

1.1 La diminution de la performance des pilotes attribuable à des problèmes de santé, qui est au centre des préoccupations de la communauté aéromédicale, a toujours compté parmi les risques qui pèsent sur la sécurité du transport aérien. En outre, ces problèmes sont de plus en plus complexes et plus variés. Ils comprennent non seulement les affections physiques usuelles, telles que les maladies cardiovasculaires et la perte auditive, mais aussi de nouvelles préoccupations liées, par exemple, à la santé mentale, au vieillissement, à la toxicomanie, à la fatigue et aux formes prolongées de la COVID-19.

1.2 Fondement de la gestion actuelle de la santé en aviation, l'examen médical périodique permet de vérifier si les pilotes continuent de satisfaire aux normes médicales applicables à l'exercice de leurs fonctions. En raison de l'évolution rapide des technologies de l'aviation, en particulier les avancées dans les domaines de l'automatisation, de l'intelligence artificielle et des technologies UAV (véhicules aériens non habités), la gestion de la santé en aviation doit être adaptée aux interactions dynamiques entre ces nouvelles technologies et la santé et les capacités des pilotes. Par exemple, les postes de pilotage hautement automatisés peuvent réduire la charge de travail opérationnelle des pilotes, mais exigent des capacités solides sur les plans cognitif et décisionnel. En outre, la complexité de l'exploitation, comme en témoignent, par exemple, les trajets plus longs qui chevauchent plusieurs fuseaux horaires, peuvent nuire à la santé des membres d'équipage. Le système de gestion de la sécurité (SGS), que l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) préconise et met en valeur depuis longtemps, est essentiel à la sécurité de l'aviation civile. Il s'articule autour de l'élaboration de mesures de contrôle visant à maintenir à un niveau acceptable les risques qu'il a recensés et analysés, une fonction qui s'apparente aux pratiques fondamentales suivies dans plusieurs branches spécialisées de la médecine.

1.3 En février 2016, le Conseil de l'OACI a adopté l'Amendement n° 173 à l'Annexe 1 — *Licences du personnel*, qui dispose expressément que « [d]ans le cadre de leur programme national de sécurité, les États appliqueront les principes de base de gestion de la sécurité à l'évaluation de l'aptitude physique et mentale des titulaires de licence », et qui prescrit également que « [d]ans le but de réduire les risques médicaux futurs pour la sécurité des vols, le service de délivrance des licences assurera une promotion appropriée des questions sanitaires en aviation auprès des titulaires de licences tenus de se soumettre à une évaluation médicale ». La modification met l'accent sur l'intégration de l'évaluation médicale, de la promotion de la santé et de la gestion de la sécurité, ainsi que sur l'établissement d'une norme internationale pour la mise en œuvre d'un système de gestion de la santé en aviation fondé sur le SGS, en vue de recenser et de réduire les risques médicaux de manière plus proactive et systématique.

2. ANALYSE

2.1 **Limites de l'atténuation des risques médicaux fondée uniquement sur l'examen médical**

2.1.1 L'examen médical de routine, effectué à intervalles réguliers (par exemple, une fois par an), est une évaluation ponctuelle ou périodique qui ne détermine que l'état de santé du pilote au moment où il est effectué. Or, l'état de santé n'est pas statique. Il est parfois nécessaire d'établir de manière proactive un bilan de santé supplémentaire entre les examens médicaux périodiques. Des incidents médicaux tels que des problèmes cardiovasculaires graves peuvent survenir entre ces examens médicaux.

2.1.2 Conséquence des avancées de la science médicale et de la pratique de la médecine factuelle, les normes aéromédicales prescrivent, non plus la « santé absolue », mais plutôt l'« aptitude à piloter ». Cependant, même lorsque la personne est jugée apte à piloter, il est souvent nécessaire de la soumettre à un suivi continu à long terme pour gérer de manière préventive les risques et ainsi garantir la sécurité, une mesure qui n'est pas prise systématiquement par tous les États membres dans le système actuel d'examen médical et de certification.

2.1.3 Les examens médicaux sont parfois en décalage par rapport aux normes médicales actualisées. Le fait que l'on envisage d'appliquer de nouvelles normes médicales qu'après des accidents ou des incidents graves constitue une autre limitation majeure. Il s'ensuit que, bien que les normes médicales soient révisées à la lumière des expériences et des événements antérieurs et des avancées scientifiques récentes, leur mise en œuvre ne peut suivre comme il se devrait l'émergence de nouveaux risques médicaux et problèmes de santé en aviation.

2.2 Un système multidisciplinaire de gestion complète de la santé en aviation fondé sur les principes du SGS

2.2.1 Un tel système intègre les principes du SGS dans tous les éléments liés à la santé du système de sécurité de l'aviation, y compris l'accès à la profession, l'évaluation médicale, la promotion de la santé et les enquêtes sur les incidents. Conformément aux principes du SGS, le système de gestion complète de la santé en aviation repose sur quatre éléments fondamentaux : la politique et les objectifs en matière de sécurité, la gestion des risques, l'assurance de la sécurité et la promotion de la sécurité. Faisant fond sur l'évaluation médicale, le système procède à une évaluation des risques, supervise la sécurité, examine les résultats de l'évaluation de la sécurité sanitaire et favorise l'instauration d'une culture de la santé et de la sécurité.

2.2.2 Le système définit clairement les responsabilités des médecins-examineurs en médecine aéronautique, des évaluateurs médicaux, des organisations d'évaluation médicale, des exploitants, des organismes de réglementation et des pilotes sous l'angle de la gestion de la santé et de la sécurité ; consigne les résultats de leurs activités ; et assure un suivi à cet égard. Ce faisant, le système crée un réseau de protection à plusieurs niveaux couvrant « les personnes, les équipes et les organisations », qui constitue un cadre fondé sur des données factuelles et d'autres renseignements intégrant l'évaluation médicale, la conformité avec la réglementation, la gestion de la sécurité et la promotion de la santé dans un processus de gestion en boucle fermée constamment amélioré.

2.3 **Avantages du système multidisciplinaire de gestion de la santé**

2.3.1 Le SGS et la gestion multidisciplinaire des risques pour la santé ont de nombreux points communs dans leurs fondements conceptuels et méthodologiques. Tous deux accordent une grande importance à la prévention et au contrôle des risques et suivent des approches systématiques et préventives pour accroître l'efficacité globale. Un système multidisciplinaire de gestion complète de la santé intégrant les principes du SGS, la promotion de la santé et les résultats des examens médicaux permettra au secteur de l'aviation de recenser, d'évaluer et d'atténuer de manière proactive, efficace et globale les risques médicaux dans un esprit de collaboration, renforçant ainsi la sécurité de l'ensemble du système de l'aviation.

2.3.2 Le SGS prône une gestion proactive de la sécurité, c'est-à-dire des mesures préventives visant à réduire les accidents, par opposition à de simples mesures réactives. Étant donné l'évolution rapide des nouvelles technologies aéronautiques et le rôle de plus en plus important des facteurs humains dans des environnements opérationnels complexes, un système multidisciplinaire de gestion complète de la santé fondé sur les principes du SGS peut s'adapter aux nouvelles exigences et aux nouveaux défis de manière plus proactive et plus flexible. Par l'optimisation continue de la surveillance de la santé et de l'évaluation de la sécurité, il vise à renforcer les mesures de santé et de sécurité et l'efficacité de la gestion de la santé en aviation, à perfectionner les normes médicales pertinentes et à accroître l'utilisation des ressources.

2.3.3 Le secteur de l'aviation peut se doter d'un système multidisciplinaire de gestion de la santé suivant les principes du SGS pour recenser, évaluer et contrôler les risques sanitaires à court et à long terme d'une manière plus complète et systématique et au niveau structurel. En allant au-delà des examens médicaux et des évaluations médicales actuellement réalisés, un tel système permet d'améliorer la santé et le bien-être des pilotes, de prolonger leur carrière, de réduire les coûts pour les compagnies aériennes, d'optimiser la gestion opérationnelle et de favoriser le développement durable.

2.3.4 En outre, le système facilite la collaboration et les échanges de renseignements entre les différentes entités, et contribue ainsi à instaurer une culture unifiée de la sécurité et à gérer les questions de santé sans parti pris ni discrimination. Il encourage également un resserrement de la coopération interdisciplinaire entre la médecine aéronautique et d'autres domaines tels que le génie aérospatial, la psychologie et la science des données. Une telle collaboration peut ouvrir la voie à l'élaboration d'outils et de méthodes plus efficaces pour l'évaluation et la gestion des risques sanitaires.

2.4 **Orientations et mise en œuvre**

2.4.1 Un système multidisciplinaire de gestion de la santé suivant les principes du SGS peut contribuer à plusieurs égards à renforcer la sécurité de l'aviation, mais son efficacité risque de souffrir de l'absence de lignes directrices pratiques sur la mise en œuvre destinées aux acteurs. Il est donc essentiel de formuler des lignes directrices claires et d'établir un cadre de mise en œuvre largement accepté. Ainsi, tous les acteurs, y compris les médecins-examineurs en médecine aéronautique, les évaluateurs médicaux, les organismes d'évaluation médicale, les exploitants, les organismes de réglementation et les pilotes, pourront non seulement comprendre le fonctionnement du système, mais également connaître exactement les responsabilités spécifiques qu'il leur assignera et les compétences requises pour recenser et analyser avec précision les risques pour la santé et élaborer des mesures efficaces afin de les contrôler et de les atténuer.

2.4.2 Le système permettra aux États membres d'accroître constamment la spécialisation et la systématisation de la gestion de la santé en aviation afin que la santé du personnel de l'aviation reste optimale, favorisant ainsi le développement sécuritaire du secteur. Les États membres et les acteurs

devraient utiliser les lignes directrices de l'OACI pour élaborer et utiliser activement de nouveaux outils et méthodes d'évaluation des risques pour la santé. Ainsi, ils contribueraient à accroître la dimension scientifique de l'évaluation de l'efficacité de la gestion aéromédicale, veilleraient à que le système puisse continuer à être adapté à des environnements opérationnels en constante évolution, et apporteraient un appui marqué à la sécurité aérienne à l'échelle mondiale.

3. CONCLUSION

3.1 Face à l'évolution de l'environnement opérationnel de l'aviation civile, les processus et les procédures d'évaluation médicale doivent être suffisamment adaptés pour que les risques médicaux soient gérés efficacement. La gestion de la santé en aviation devrait rester axée sur la détection et la gestion des risques pour la santé, notamment les limitations physiologiques, les facteurs liés au mode de vie et les affections diagnostiquées. La mise en œuvre d'un système multidisciplinaire de gestion complète de la santé fondé sur les principes du SGS reste une solution viable à cette fin, et présente des avantages à long terme tant pour les pilotes que pour les transporteurs aériens, facilitant ainsi la réalisation de l'objectif du Plan OACI pour la sécurité de l'aviation dans le monde : renforcer continuellement la sécurité ainsi que la résilience opérationnelle par la normalisation et l'amélioration de la performance dans une optique de durabilité.